

Droits d'adhésion 2026 - 2027

DROITS PAR CATÉGORIE DE MEMBRE	
325 \$	Sans comité de résidents
385 \$	Avec 1 comité de résidents
445 \$	Avec 2 comités de résidents
505 \$	Avec 3 comités de résidents
565 \$	Avec 4, 5 comités de résidents
625 \$	Avec 6, 7 comités de résidents
725 \$	Avec 8, 9, 10 comités de résidents
895 \$	Avec 11, 12 comités de résidents
995 \$	Avec 13 et plus comités de résidents
550 \$	Comités d'établissements non fusionnés

Est membre du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), tout comité qui, au 31 mai 2026, a payé les droits d'adhésion annuels pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et qui adhère aux règlements généraux et au *Guide des valeurs du RPCU*.